

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CD206

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon, M. Houssin,
M. Marchio, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 27 à 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à épargner les agriculteurs notamment, d'une augmentation de leurs charges de carburants.

Alors que chacun des postes de dépenses augmentent du fait de l'inflation, beaucoup de nos agriculteurs ne pourront pas se permettre de voir leur facture de carburant flambée plus que cela n'a déjà été le cas.

Nous proposons que le tarif normal reste fixé à 18,82 € par mégawattheure pour un moindre mal sur l'économie des exploitations agricoles.